Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260428-2026_04_009-DE

DELIBERATION
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an 2026 le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Myriam ALEXANDRE, Maire.

Présents : Myriam ALEXANDRE, Thierry AMMONIAUX, Pascal BARBRON, Emma FESSELIER, Maxime FEVRIER, Astrid JOURDAN, Béatrice GARNIER, Valérie HENRY, Séverine LORIER, Fabrice LABBÉ, Audrey MENEUX, Nicolas TOUTAIN, Sonia SUBIRY.

Absents excusés : BOUVIER Joël, Aymeric CROISSANT.

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation : 23/04/2026
Date d'affichage : 23/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : Séverine LORIER

- **2026-04-009 Dénomination du nouveau lotissement**

- le Code général des collectivités territoriales,
- le projet d'aménagement du lotissement situé Rue du Pinel,

- la nécessité d'attribuer une dénomination à ce nouveau lotissement afin de faciliter l'identification des voies et la domiciliation des habitants.
- qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom des voies et lieux-dits de la commune,
- qu'il convient de donner une appellation au nouveau lotissement,
- la proposition suivante : « Lotissement des Frênes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- DÉCIDE de dénommer le nouveau lotissement situé Rue du Pinel :
« Lotissement des Frênes »
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération (signalétique, information des services, etc.).

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 28 04 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

Saint Germain du Pinel
1 rue de la Mairie 35370